

## CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT PAPOUL

### SÉANCE DU 28 mars 2011 COMPTE RENDU

- **Vote des comptes administratifs Eau-Abbaye-Commune**
- **Vote des comptes de gestion**
- **Classement du Chemin Rural du Trastet :** Le chemin rural n° 13 dit chemin du Trastet (déviation carrière Terreal) est classé en voie communale.
- **Convention Fourrière :** Monsieur le Maire est autorisé à renouveler la convention avec la Fourrière de la Communauté de Communes de Castelnaudary et du Bassin Lauragais. La participation est fixée à 0,60 € par habitant.
- **Signatures d'actes notariés :** Monsieur le Maire est autorisé à signer les actes d'achat de terrains avec les riverains du chemin piétonnier Avenue du Docteur Mazet et pour le réseau d'assainissement Avenue Mgr de Maillé.
- **Convention Contrôle Lagunage :** Monsieur le Maire rappelle que la prestation de contrôle du lagunage effectuée par les services du Département est soumise à une participation d'un montant de 1,50 € par habitant. Il est autorisé à signer la convention d'adhésion au service à l'unanimité pour l'année 2011.
- **Aude solidarité :** Suite aux inondations ayant touché le Département de l'Aude, il est voté une subvention exceptionnelle de 200 euros pour aider les sinistrés.
- **Adhésion Fédération Distribution Eau Potable :** Le conseil municipal donne un avis défavorable sur l'adhésion du Syndicat Sud Occidental à la Fédération Départementale, considérant la surtaxe relative à cette adhésion et le peu de contrepartie technique et financière.